

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DFPE 178** Subvention (55 341 euros), avenant n° 6 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e).

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants, ;  
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 janvier 2017 par l'association Halte-garderie du Grand Pavois et la Ville de Paris ;

Vu l'avenant n° 3 signé le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 la convention susvisée ;

Vu l'avenant n° 5 signé le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 la convention susvisée ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Halte-garderie du Grand Pavois ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 6 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Halte-garderie du Grand Pavois ayant son siège social 189-193 rue de Lourmel (15e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 55 341 euros est allouée à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (n° Tiers PARIS ASSO 40761, n° dossier 2021\_02516).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**